

REGLEMENT INTERIEUR DU CSM

# Les magistrats s'accordent une «amnistie disciplinaire»

**Le règlement intérieur du Conseil supérieur de la magistrature, qui a été récemment publié au Journal officiel, prévoit une «amnistie disciplinaire» qui ne dit pas son nom. Une mesure qui semble profiter en premier lieu aux magistrats qui ont soutenu «la justice de la nuit».**

**Tarek Hafid - Alger (Le Soir)** - «L'action disciplinaire s'éteint après une durée de trois (3) années, à compter du jour de la commission des faits, à condition que ceux-ci ne revêtent pas, en outre, une qualification pénale.

L'extinction est interrompue par toutes mesures d'enquête disciplinaire ou pénale», indique l'article 29 du règlement intérieur du CSM qui est entré en vigueur après publication au Journal officiel numéro 15 du 28 février 2007. Cette mesure, considérée par certains membres de cette corporation comme étant «une première dans les annales de la justice», pourrait profiter en premier lieu aux magistrats qui ont soutenu «le pouvoir politique lors de l'invalidation du 8ème Congrès du FLN».

Selon nos sources, plusieurs magistrats auraient fait l'objet de plaintes administratives de la part de confrères qui s'étaient opposés à «la justice de la nuit». Notons que ces derniers ne pourront bénéficier de cette mesure puisque la majorité

d'entre eux ont été révoqués. Reste que l'article 29 de ce règlement intérieur soulève certaines interrogations.

En effet, comment se fait-il que l'extinction de l'action disciplinaire soit abordée dans ce règlement alors que les questions d'ordre disciplinaire sont régies par la loi organique n° 04-12 fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil supérieur de la magistrature.

Partant du principe juridique de parallélisme des formes, le texte de loi qui prévoit l'engagement d'une action disciplinaire doit être identique à celui prévoyant son extinction. Sur un autre plan, il y a lieu de relever que la composition nominative et la qualité des membres du CSM ne figurent pas sur le règlement intérieur de ce conseil paru au JO.

Ni qui du président ou du vice-président du Conseil supérieur de la magistrature — le chef de l'Etat ou le ministre de la Justice en l'occurrence — a présidé les travaux de cette session. Il



est également impossible de savoir si le quorum a été atteint lors de la validation de la délibération.

Pourtant, toutes ces informations doivent être énoncées dans ce document. Précisons enfin que l'entrée en vigueur du règlement intérieur du CSM deux mois après l'élection du bureau permanent constitue une infraction à la loi organique fixant la composition, le fonctionnement et les attributions du CSM. «Lors de sa première audience, le Conseil supérieur de la

magistrature élit en son sein un bureau permanent composé de quatre (4) membres (...)

Le règlement intérieur du Conseil supérieur de la magistrature fixe les modalités d'élection des membres du bureau permanent, son fonctionnement et ses missions, peut-on lire dans l'article 10 de ce texte de loi. Elu officiellement le 23 décembre 2006, ce bureau permanent a fonctionné en l'absence de ce texte réglementaire.

T. H.

## EDUCATION

# Les lycées en grève les 8 et 9 avril

La Coordination nationale des lycées techniques et techniciens (CNLTT) revient à la charge. Encore une fois, les enseignants du secondaire vont recourir à la grève pour se faire entendre. A l'issue d'une rencontre ayant regroupé plusieurs syndicats de l'éducation et des parents d'élèves, la CNLTT a décidé de deux jours de grève, les 8 et 9 avril.

Il est également prévu d'organiser des rassemblements devant chaque direction de l'éducation pour dire non au plan de démantèlement de l'enseignement technique élaboré par le département de Benbouzid. Les enseignants regroupés au sein de la coordination expliquent ce débrayage par le fait qu'aucune avancée notable n'a été enregistrée, en dépit d'un premier mouvement de contestation. Ils exigent une fois encore «l'abandon du plan de démantèlement des lycées techniques et le maintien en place des équipes pédagogiques et du patrimoine matériel», et appellent à «l'ouverture d'un dialogue sur les perspectives pour un enseignement de qualité». Ils considèrent en effet que «la proposition consistant à



la délocalisation de l'enseignement technique à travers la généralisation des filières techniques mathématiques est irréaliste et entraîne l'extinction du technique dans notre pays». A l'origine du bras de fer entre la CNLTT et le ministère de l'Education, un projet que la tutelle qualifie de «réforme» et qui vise la suppression de la moitié des filières actuellement enseignées. D'emblée, les enseignants concernés ont crié au complot, estimant que contrairement à ce que la tutelle

avance, il ne s'agit pas de craintes quant à la préservation des postes d'emploi mais du devenir de tout un pan de l'éducation. Dans une lettre adressée à Benbouzid, les enseignants avaient expliqué que «dans le contexte actuel, cette restructuration du secondaire a réduit l'offre pédagogique dans l'enseignement technique et s'apprête à fermer tous les ateliers. Le ministère négocie non seulement le transfert des enseignants mais aussi des lycées à la formation profes-

sionnelle. Le plan de démantèlement des lycées que vous avez annoncé participe à une entreprise de désengagement de l'Etat et donc du ministère de l'Education de ses missions publiques», ajoutant : «Nous ne pouvons rester neutres ou indifférents face au démantèlement des lycées techniques, la suppression de 50% des filières techniques et l'extinction insidieuse de la voie technologique dans une polyvalence au rabais. Nous voulons être entendus et nos recommandations examinées. A défaut d'être entendus, nous serons dans l'obligation d'appeler à un large mouvement de mobilisation autour de l'abandon du plan de démantèlement des lycées techniques et techniciens, le maintien en place du potentiel humain et du patrimoine matériel et l'ouverture du dialogue sur des perspectives pour l'enseignement technologique rénové et de qualité.» Ni ces arguments, ni un premier mouvement de grève n'ont fait fléchir la tutelle, poussant les enseignants une fois encore à faire des démonstrations de force.

Nawal Imès

## OPEP DU GAZ Chakib Khelil se ravise

Le ministre de l'Energie et des Mines, qui était, hier, à Arzew à l'occasion de la signature d'un accord d'association entre Sonatrach et Orascom (OCI) pour la réalisation d'un complexe d'ammoniac et d'urée, a, lors d'un point de presse, laissé clairement apparaître un changement d'attitude et de position pour ce qui est de la création d'une OPEP du gaz. En effet, jusqu'ici, le ministre semblait avoir une position tranchée en s'opposant à cette perspective allant même jusqu'à estimer que cela ne serait pas possible techniquement. Hier, il dira, finalement, qu'il y avait «une réflexion dans ce sens à mener... pour une OPEP du gaz. Elle peut être créée dans la mesure où des pays sont intéressés. Nous verrons ce qu'il en est lors de la prochaine rencontre de Doha des pays producteurs et exportateurs du gaz. Un changement d'attitude découlant peut-être des dernières du président de la République sur cette même question. Par ailleurs, l'intervenant a encore évoqué la loi sur les hydrocarbures et les amendements apportés en expliquant qu'elle ne sera appliquée que dans 3 ou 4 ans et d'annoncer que la taxe sur les profits exceptionnels appliquée depuis le mois de mars a permis d'engranger 1 milliard de dollars. Quant au projet de complexe d'ammoniac et d'urée qui a donné lieu à la création de deux sociétés Sorfert Algérie et Sorfert Marketing qui prévoit 51% à Orascom et 49% à Sonatrach, le montant du projet est de 1,6 milliard de dollars. Ce projet permettra de créer 700 emplois lors de la production. La capacité de production d'ammoniac est évaluée à 4 000 tonnes métriques/jour et pour l'urée 3 250 tonnes métriques/jour. Ce complexe, qui sera implanté à Arzew, est le premier de cette ampleur parmi 3 autres projets d'ammoniac, un deuxième à Arzew avec une société d'Amane et le dernier à Beni-Saf. Pour le ministre, ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement et d'investissement du secteur de la pétrochimie et de la chimie qui doit permettre à l'Algérie de prendre de nouveaux marchés gaziers dans le monde et de récupérer les marges sur les produits à forte valeur ajoutée. L'Algérie ne devrait pas être seulement un pays pourvoyeur de matières premières.

Fayçal M.

## ALI LASKRI (FFS) : «Bouteflika a violenté l'Algérie»

Le complexe culturel Ahmed-Yahia-Bacha était paré de ses plus beaux atours hier pour abriter un imposant meeting sur initiative de la section locale du FFS. Outre de larges banderoles reprenant les slogans chers au parti d'Aït Ahmed, la proclamation du 29 septembre 1963 fut affichée sur une imposante toile. Tout le matin, des militants distribuaient une lettre de Hocine Aït Ahmed aux militants de l'ex-Mirabeau : «En deux mots, mon cœur est plein de souvenirs et d'espoir. Un de ces jours, on se rencontrera "Amacahu am awaro Lejwed". Je serai parmi vous, je déliera ma langue, je vous ouvrirai mon cœur dans le but de partager le fardeau d'une quarantaine d'années de parcours et de combat.» Près de deux cents personnes ont attendu l'arrivée tardive de M. Laskri, accompagné du fédéral de Tizi-Ouzou et du chargé de la solidarité, M. Cherifi. Les organisateurs ont profité de l'occasion pour honorer les militants du FFS qui ont pris les armes de 1963 à 1965. Après l'intervention du P/APC de Draâ-Ben-Khedda qui a souhaité la bienvenue à ses invités, lecture a été faite de la lettre de M. Hocine Aït Ahmed. M. Brahimi, secrétaire fédéral de Tizi-Ouzou, a rendu un vibrant hommage aux militants FFS de la première heure à leur engagement et à leur fidélité aux idéaux de justice tels que transcrits dans la Déclaration du 1er Novembre 1954 et au Congrès de la Soummam. «Le destin du FFS est lié au destin de l'Algérie. L'Echo du 19 mars pour restructurer la mémoire n'est pas fortuit», a encore insisté un membre de la commission de solidarité aux anciens de 1963. M. le secrétaire national, Ai Laskri, a informé que le FFS compte multiplier pareille entreprise dans toutes les dairas. «Le 19 Mars appartient à tous les martyrs de la démocratie.» Il a dénoncé la répression de la marche des fils de chahid à Alger, déplorant l'absence de dialogue et de débat depuis 1963 et réitère l'exigence d'une Constitution. «Il faut réhabiliter les maquisards et les martyrs du FFS. On ne s'assiera pas à la même table que ceux qui ont trahi l'histoire et les idéaux de la révolution... Continuez dans la trahison. Le FFS boycottera. La crise politique est totale.» Notons qu'à l'occasion, un film documentaire retraçant le parcours du militant Merzoug Ali de Tadmait a été projeté à l'assistance avant une collation. Il semble qu'avec ce premier meeting de Draâ-Ben-Khedda, le coup de starter a été donné pour le boycott actif par le FFS des prochaines législatures.

Tayeb Bouamar